



Mission régionale d'autorité environnementale

**PAYS DE LA LOIRE**

**Information de la mission régionale  
d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire  
sur la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme  
intercommunal de l'ex communauté de communes  
de Canton Rocheservière (85)**

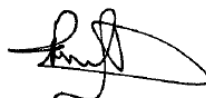
n° MRAe : PDL-2024-8029

Au regard du dossier reçu le 9 juillet 2024, en l'absence de réponse prévue à l'article R 104-35 du code de l'urbanisme au terme du délai de deux mois, la MRAe Pays de la Loire est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

La présente information, notifiée à la personne publique responsable, sera :

- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public, avec le formulaire visé à l'article R104-34 du code de l'urbanisme ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe ([www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)).

Fait à Nantes, le 10 septembre 2024  
Pour la MRAe Pays de la Loire,  
le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Fauvre', written in a cursive style.

Daniel FAUVRE